

Paris, le 4 mai 2022

## **Assemblée générale annuelle du 25 mai 2022**

### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

Les actionnaires de Neoen SA sont informés que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 25 mai 2022 à 14h30 au Chateaufort'City Maison des Centraliens situé 8 rue Jean Goujon 75008 Paris. Dans un contexte sanitaire demeurant incertain, les actionnaires sont invités cependant à consulter régulièrement notre site internet sur lequel nous confirmerons en temps utile les modalités de participation, si celles-ci devaient évoluer.

L'avis de convocation est publié ce jour au BALO et dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site internet de Neoen : [www.neoen.com](http://www.neoen.com) dans la rubrique « Assemblées générales ».

#### **Modalités de participation**

Les actionnaires peuvent choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée :

- assister à l'Assemblée (sous réserve des dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'Assemblée) ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par internet sur le site VOTACCESS.

Les modalités de participation sont détaillées dans l'avis de convocation disponible sur le site internet de Neoen dans la rubrique « Assemblées générales ».

#### **Mise à dispositions des documents préparatoires**

L'avis préalable de réunion, l'avis de convocation, la brochure de convocation, le Document d'enregistrement universel 2021 et les autres documents et informations mentionnés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont dès à présent mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de Neoen dans la rubrique « Assemblées générales ».

Les documents relatifs à l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur.

---

Contact

Neoen

[communication@neoen.com](mailto:communication@neoen.com)

## Questions écrites des actionnaires

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : [assembleegenerale@neoen.com](mailto:assembleegenerale@neoen.com) (ou au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 19 mai 2022.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## À propos de Neoen

Neoen est un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Neoen dispose de plus de 5,4 GW de capacités solaires, éoliennes et de stockage en opération ou en construction en Australie, en France, en Finlande, au Mexique, au Salvador, en Argentine, en Irlande, au Portugal, en Jamaïque, au Mozambique et en Zambie. Neoen est également implantée en Croatie, en Équateur, aux États-Unis, en Italie et en Suède. Neoen a notamment développé et opère le parc solaire le plus puissant de France à Cestas (300 MWc) ainsi que deux des plus puissantes centrales de stockage à grande échelle au monde : Hornsdale Power Reserve (150 MW / 193,5 MWh) et Victorian Big Battery (300 MW / 450 MWh) en Australie. Société en forte croissance, Neoen vise une capacité en opération ou en construction d'au moins 10 GW fin 2025. Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.

Pour en savoir plus : [www.neoen.com](http://www.neoen.com)

---

Contact

Neoen

[communication@neoen.com](mailto:communication@neoen.com)